



Ordonnance de télécom CRTC 2014-277

Version PDF

Ottawa, le 27 mai 2014

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
MTS Inc.	755 755A	le 8 avril 2014 le 25 avril 2014
Sogetel inc.	162 162A	le 2 avril 2014 le 14 avril 2014
Téléphone Milot inc.	71 71A	le 2 avril 2014 le 14 avril 2014

2. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général